

Communiqué de presse – 24 mars 2021

Adaptons nous pour favoriser le développement lait bio de demain

Face à une forte croissance de la collecte de lait bio en France depuis 2016 et une consommation répondant présente mais de façon moindre en 2020, « **le réseau Fnab Ouest[3] appelle les éleveurs-ses bio à modérer leur production printanière** ». Également, nous constatons qu'une majorité des acteurs de la filière lait bio de l'Ouest de la France marquent une pause dans leur dynamique de développement pour 2021.

Le réseau Fnab Ouest s'associe à d'autres organisations de producteurs bio de la filière laitière, pour agir de façon ponctuelle afin de peser sur la régulation des volumes printaniers. Le lait bio respecte le cycle naturel des saisons avec des ressources fourragères abondantes au printemps et donc une forte production à cette période. Cette démarche doit assurer à sa juste valeur les volumes produits et commercialisés au sein des filières bio.

Il est important qu'en tant qu'éleveurs-ses bio « *nous prenions notre part de responsabilité durant cette période pour contribuer à une démarche engagée et collective pour la filière laitière bio. Cette responsabilité ne devra pas être assumée uniquement par les producteurs mais également avec tous les acteurs concernés* ».

Afin de limiter la production pendant cette période, le réseau Fnab Ouest propose plusieurs stratégies à adapter à chaque système :

- **Allonger la période de tarissement** sur une partie du troupeau
- **Engraisser les vaches de réformes à l'herbe** pour un abattage dans les mois à venir
- **Diminuer le nombre de traite** : 3 traites sur 2 jours ou monotraite quand c'est possible
- **Arrêter les apports de concentrés**
- **Diminuer les fourrages à l'auge** pour privilégier la production de lait basée seulement sur l'herbe pâturée
- **Elever des veaux mâles** pendant la période printanière

Nous sommes confiants de la dynamique à venir de la consommation de produits bio, les attentes sociétales sont là. Cet appel invite à mener des actions sur le long terme avec les opérateurs économiques pour encore plus structurer la filière laitière bio (transmission, étalement des projets de conversion, ...).

Nous pouvons également, nous appuyer de la loi Egalim pour favoriser le développement de la consommation de produits laitiers bio. A partir du 1er janvier 2022, la restauration collective devra proposer au moins 20% de produits bio, donc c'est maintenant que le travail doit s'engager.

Le réseau Fnab Ouest est aux côtés des productrices et producteurs Bio pour les accompagner dans ces choix techniques.

Contact PRESSE (co-référents LAIT)

Bio en Normandie : Daniel FORTIN, 06 89 90 69 38

CAB Pays de la Loire : Fabien CHAUVEAU : 06-23-49-39-60 et Eric GUIHERY : 07-77-04-50-73

FRAB Bretagne : Stéphane ROZE 06 72 87 40 01

[1] Source France Agrimer

[2] Source Kantar Worldpanel

[3] Bio en Normandie, CAB Pays de la Loire et FRAB Bretagne

En 2020 la filière lait bio en France :

- 1,1 milliard de litres lait bio + 11,7% (vs 2019)[1]
- Laits de consommation liquide bio + 2,3 % représentent 9,7% des volumes globaux des laits [2]
- Desserts frais : +13,9 %, beurre : +7,4 %, crème : +10,8 %, fromages au lait de vache (hors frais) : + 6,2 %
- Par contre : yaourts bio - 7,1 % et fromages frais - 5,7 %